



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

CTR du 31 janvier 2020

## UNE PORTE OUVERTE VITE REFERMÉE : QUAND LE NATUREL REVIENT AU GALOP

**S**i nous pouvions penser après le CTR du mois de décembre qu'enfin quelque chose avait changé en matière de dialogue social à la DGFIP, nous sommes, ce 31 janvier, restés sur notre faim.

En effet, le 20 décembre, nos échanges avaient abouti à une proposition inédite de la part de l'administration : convoquer un CTR en janvier dont l'ordre du jour comporterait en matière de missions, de moyens et de règles de gestion, les points que les représentants des personnels souhaiteraient aborder n'était pas arrivé depuis une éternité !

Ces premières discussions devaient en principe déboucher sur un calendrier de groupes de travail suivi d'un CTR conclusif.

En comparaison des réunions dont l'unique objectif était de nous exposer un projet déjà ficelé sans possibilité de réelles discussions et malgré des mois de blocages, nous avons considéré que, dans l'intérêt des personnels, cette proposition méritait notre attention.

De plus, sans doute en gage de bonne volonté, l'administration avait souscrit à notre demande de report du point de l'ordre du jour concernant la fermeture de l'ESI d'Ajaccio à un CTR ultérieur.

Après les déclarations liminaires (voir la nôtre en fin de document), le Directeur Général, président de séance, semblait être dans des dispositions propices à un véritable échange.

### MISSION TOPOGRAPHIQUE DU CADASTRE : UNE DGFIP MAÎTRESSE DE SON AVENIR ?

Ainsi, devant nos questions sur le retrait de l'ordre du jour du rapport sur l'avenir de la mission topographique du cadastre, il est revenu sur le bloc foncier en général pour déclarer qu'il n'entraîne pas dans sa stratégie de l'externaliser et que nous resterions « maîtres de notre avenir sur cette mission ».

Toutefois, la question du maintien d'un relevé du bâti à la DGFIP est bien posée. Il s'agirait de bâtir un système d'information commun permettant de travailler côté IGN et côté cadastre.

L'ensemble du sujet étant renvoyé à une date ultérieure, nous avons insisté pour être destinataires du rapport avant. Dans la mesure où nous avons été auditionnés dans le cadre de son élaboration cela ne relève pas d'une demande exorbitante. Nous devrions obtenir satisfaction au moins sur ce point.

### RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE DEUX RAPPORTS POUR LE PRIX D'UN !

Sur les questions relatives à la mission responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable et séparation ordonnateur comptable confiée par le Mi-

nistre au Directeur Général de Pôle Emploi, il nous a livré, à ce stade, les réflexions suivantes :

- Il n'existe pas une mais deux missions, la deuxième étant davantage centrée sur des comparaisons avec les systèmes en vigueur dans d'autres pays de l'OCDE. Nous le savions déjà, donc rien de bien nouveau en termes d'information.
- A côté, la DGFIP a commencé à travailler avec la Cour des Comptes afin de parvenir à un diagnostic partagé.
- Il est de ceux qui pensent que certaines jurisprudences en la matière sont absurdes notamment s'agissant du débet sans préjudice.
- Aucun des deux missionnés ne remet en cause le fait que les fonctions de décideur et de payeur doivent demeurer séparées

Nous avons exprimé le souhait d'être destinataires du rapport afin de préparer la discussion que nous aurons « le moment venu » pour citer les propos du Directeur Général.

A ce stade, et sans procès d'intention, quand autant de personnes travaillent sur un même sujet, c'est qu'en général le destinataire des travaux cherche à éviter d'être enfermé dans des conclusions uniques. **F.O.-DGFIP** défendra le moment venu les positions rappelés en liminaires de ce CTR.

## **LE SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE ASSOMBRIT L'AVENIR DU SRE !**

Dans le cadre du projet de régime universel des retraites, seul le devenir du SRE (Service des retraites de l'État) et sa potentielle transformation en établissement public ont été évoqués.

Le Directeur Général a déclaré n'être pas certain du moment où il faudrait discuter pour anticiper les évolutions mais qu'il fallait se mettre en situation de le faire. Il est certain que si d'aventure, le Gouvernement entendait l'opposition majoritaire dans l'opinion publique et décidait de retirer son projet et d'améliorer l'existant, la question ne se poserait pas.

Enfin, s'agissant du futur contrat d'objectif et de moyens évoqué dans notre liminaire, sa signature serait imminente et il devrait contenir des contreparties pour les personnels. Le Directeur Général a d'ailleurs utilisé son contenu potentiel et sans entrer dans le détail dès lors que la discussion s'est quelque peu envenimée. Il pensait ainsi nous amener à rester discuter tranquillement après nous avoir fait avaler la fermeture de l'établissement informatique d'Ajaccio comme s'il ne s'était rien passé.

## **ESI D'AJACCIO : NUL NE PEUT SE PRÉVALOIR DE SES PROPRES TURPITUDES**

C'est en effet à partir du moment où nous avons abordé le sujet de la fermeture de l'établissement informatique d'Ajaccio que l'ambiance s'est quelque peu dégradée.

Le traitement de ce dossier est emblématique d'un dialogue en panne où les instances représentatives des personnels ne sont consultées que pour entériner des décisions déjà prises. Malgré les arguments que nous avons développés y compris sur la portée symbolique de la fermeture de cet établissement, la Corse devenant la seule région sans ESI, l'administration a maintenu sa volonté de fermeture. Pourtant, notre expert venu spécialement d'Ajaccio est largement revenu sur l'historique et a successivement évoqué : l'absence d'encadrement pendant trop longtemps, des formations ne répondant pas aux attentes et surtout ignorant les pré-requis nécessaires et enfin une situation de pourrissement volontaire.

Aujourd'hui, l'administration se prévaut de ses propres turpitudes et fait payer à l'ensemble des agents concernés ce qu'elle n'a pas osé dire ou faire au moment opportun. L'habillage punitif de cette décision n'est pas acceptable et il est trop facile de dire aujourd'hui que la fermeture demeure la seule solution compte tenu des capacités des agents en cause en matière de développement d'application.

De surcroît, cette décision ne tient aucun compte de l'insularité et des spécificités corses et sera à n'en pas douter interprétée par les édiles locaux comme un nouveau recul du service public républicain.

Pour **F.O.-DGFIP**, la solution consistant à laisser volontairement les choses se dégrader et à s'appuyer ensuite sur une situation créée de toutes pièces pour justifier la décision de fermeture constitue assurément la méthode imparable pour réduire les implantations.

Suite au vote contre unanime des représentants des personnels, ce dossier sera à nouveau présenté lors d'un prochain CTR, a priori le 11 février prochain.

A ce stade des discussions, nous avons quitté la séance considérant que sur le fond rien n'avait vraiment changé. Que penser en effet d'une Direction Générale arc-boutée sur une décision aux effets mineurs en termes d'efficacité et dont les dommages

collatéraux y compris politiques ne sont pas mesurables ?

D'autant que sur le sujet, la seule urgence du point de vue de la Direction générale réside dans 7 suppressions d'emplois maintenant ou plus tard. Nous demandons juste à l'administration de se donner le temps de la réflexion à la portée de cette fermeture dans un contexte local particulier.

En conséquence, les autres sujets et notamment les conséquences des dispositions de la Loi de transformation de la Fonction Publique ou encore le contenu du contrat d'objectifs et de moyens seront examinés le 11 février.

## DÉCLARATION LIMINAIRE

*Monsieur le Président,*

*La dernière réunion de cette instance, le 20 décembre dernier, a été pour nous l'occasion de revenir sur les conditions du dialogue social à la DGFIP. Nos échanges nourris ont permis de revenir sur les raisons qui, au moins sur la méthode, nous semblent être pour partie à l'origine de la situation de blocage que nous connaissons depuis le début de l'année dernière.*

*Depuis trop longtemps, à la DGFIP, les organisations syndicales ne sont invitées ou convoquées à des réunions que pour se prononcer sur des projets quasiment aboutis qu'il n'est possible de faire évoluer qu'à la marge. Pendant trop longtemps également, les documents de travail ont été diffusés aux directions locales avant même la tenue de la réunion.*

*De même, parfois et trop souvent, ces dernières disposaient de documents ne nous ayant pas été communiqués, installant ainsi une inégalité dans le niveau d'information à des années lumières de l'esprit des textes régissant le fonctionnement des instances représentatives des personnels. Le format inédit de l'ordre du jour du CTR d'aujourd'hui laissant une place à des sujets que nous aurions choisis peut donner à penser que la méthode pourrait changer.*

**F.O.-DGFIP** n'a pas transmis de liste tant sur la question des missions, de leur organisation et des moyens que sur les enjeux RH pour de multiples raisons.

*La première s'agissant des missions s'appuie sur le souvenir que nous conservons d'un CTR de février 2016 avec pour seul ordre du jour les missions et où nous étions manifestement les seuls à souhaiter en parler vraiment. Nous n'imaginons donc pas passer en revue l'ensemble des missions à l'occasion de ce CTR car ce n'est pas un lieu d'approfondissement.*

*En revanche, nous rappelons notre attachement à la DGFIP, administration essentielle au fonctionnement de l'Etat et à l'intégralité du périmètre de nos missions dont toutes participent à la cohésion sociale du pays.*

*Pour maintenir ce périmètre et assurer un niveau de service à la hauteur des enjeux et des ambitions que nous portons pour la DGFIP, la question des moyens nous paraît primordiale. Depuis plusieurs mois, la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la Direction du budget a été évoquée à de multiples reprises.*

*C'est un sujet important sur lequel nous demandons des informations tant sur ce qui est proposé in fine que sur ce qui a été demandé et négocié s'agissant de contreparties visibles et concrètes pour les personnels au regard des efforts accomplis.*

*De même, le sujet de la formation professionnelle et notamment continue et d'adaptation à l'emploi demeure pour nous un élément important de qualité de service et devrait être considérée comme un investissement d'avenir et non comme une dépense à réduire.*

*Les enjeux de l'année en matière de gestion de personnel reposent essentiellement sur les conséquences de l'application des dispositions de la Loi de transformation de la fonction publique que nous avons combattue.*

*Ces dispositions emportent aussi un bouleversement des conditions du dialogue social : disparition des compétences des CAP sur les mutations dès cette année et, dès l'année prochaine en matière de déroulement de carrière.*

*Les conséquences pour les personnels justifieraient à elles seules notre retour à la table des discussions afin d'obtenir pour eux des garanties les protégeant de l'arbitraire.*

*A ce stade, vous devez être surpris que nous n'ayons encore évoqué ni le NRP ni les retraites.*

*Pour le premier sujet, sauf si vous étiez disposé à des évolutions sur les principes, nous ne souhaitons pas en discuter aujourd'hui.*

*S'agissant du deuxième sujet, c'est dans un autre type d'instance que nos confédérations pourront peut-être obtenir des réponses et stopper cette entreprise de régression sociale manifeste quels que puissent être par ailleurs, les éléments de langage laborieux et opaques développés par les membres du Gouvernement.*

*Pour autant, des conséquences de ce projet, importantes en termes de pouvoir d'achat à travers notamment le régime indemnitaire et les cotisations semblent se profiler.*

*Les récents propos du Ministre indiquant que les sujets indemnitaires pour les fonctionnaires se régleraient à l'occasion de la réforme des retraites méritent en effet quelques éclaircissements que nous ne voudrions pas découvrir à l'occasion de la parution des ordonnances si le projet va au bout.*

*A l'ordre du jour de ce CTR, figurent également des projets d'arrêtés relatifs au statut et aux salaires des ouvriers du cadastre. En revanche, les suites du rapport sur l'avenir de la mission topographique du cadastre ont été retirées de l'ordre du jour sans autre information.*

*Il nous semble que même s'il s'agit d'une mise en conformité avec les dispositions prises pour les ouvriers d'État au ministère de la Défense, le premier su-*

*jet pourrait être utilement traité avec le deuxième dans un souci de cohérence. Comment en effet, se prononcer sur un arrêté prévoyant à terme l'extinction d'un corps sans information sur le devenir d'une partie de la mission.*

*Enfin, lors du CTR du 20 décembre, nous avez accédé à notre demande de report à une date ultérieure du point pour avis concernant la fermeture programmée de l'ESI d'Ajaccio. Nous avons considéré que ce geste pouvait être interprété comme le signe d'une amorce de changement dans la méthode de dialogue.*

*Aujourd'hui, peut vous fournir l'occasion de nous démontrer que ce changement est bien réel et tout n'est pas décidé à l'avance. Si vous acceptiez par ailleurs une légère modification de l'ordre du jour en remontant ce point au début de l'ordre du jour, nous le prendrions comme un signe tangible de votre volonté d'ouverture.*

*Dernier point mais non des moindres, nous avons appris récemment comme on dit par la bande et ensuite par la presse que le Ministre avait chargé le Directeur général de Pôle Emploi d'un rapport sur la RPP et la séparation ordonnateur/comptable.*

*Le Directeur général de Pôle Emploi a toutes les raisons de bien connaître le sujet, n'étant pas pour nous un inconnu et ayant dirigé une des deux anciennes directions générales composant aujourd'hui la DGFIP.*

*Sans préjuger, à ce stade des conclusions qu'il rendra bien que sa lettre de mission soit très orientée, nous vous rappelons l'attachement viscéral de notre syndicat aux deux principes prudentiels que constituent la RPP et la séparation ordonnateur /comptable.*

*Nous contestons la notion de doublon et l'obsolescence que certains voudraient voir dans ces principes, considérant qu'au contraire, ils demeurent d'une étonnante modernité dans un contexte où justement on ne cesse d'évoquer la nécessité de responsabiliser les fonctionnaires.*

*Une information de votre part sur ce point aurait été la bienvenue et nous l'aurions considérée comme un gage de votre volonté de transparence.*